



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1322 - Restructuration et réhabilitation de logements sociaux

Confirmation d'agrément pour la réalisation de logements en prêt social de location-accession (PSLA)

Rapport n° CP/2015/147

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne les demandes d'agrément définitifs de la Société Coopérative de Promotion Immobilière du Bas-Rhin et de la SCI Procvivis Habitat Alsace dans le cadre du dispositif du prêt social de location-accession (PSLA) pour des opérations de construction situées à Marlenheim et à Ergersheim.

Lors de sa réunion du 14 mars 2005, le Conseil Départemental a décidé de solliciter le Préfet, conformément à l'article 61 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, afin de conclure pour une durée de 6 ans renouvelable une convention avec l'Etat en vue de la délégation de compétence pour « l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, l'acquisition, la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux, de celles en faveur de la rénovation de l'habitat privé, de celles en faveur de la location-accession et de celles destinées à la création de places d'hébergement ».

Le 30 janvier 2006, le Président du Conseil Départemental a signé avec le Préfet et le délégué local de l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (l'ANAH) une convention de délégation, pour 6 ans, des aides à la pierre, sur le territoire départemental en dehors de celui de la communauté urbaine de Strasbourg, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006.

La délégation de compétence et de gestion des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH au Département a été prolongée par la signature d'une nouvelle convention de délégation de compétence pour la période 2012-2017, en date du 1^{er} juin 2012 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

A ce titre, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation les demandes de confirmation d'agrément en prêt social de location-accession (PSLA) :

- de la Société Coopérative de Promotion Immobilière du Bas-Rhin dans le cadre de la réalisation de l'opération située rue de la Hofstatt, îlot D tranche 2 à Marlenheim.

L'opération a bénéficié d'un agrément PSLA pour la construction de 5 logements collectifs lors de la réunion de la Commission Permanente du 2 septembre 2013. Deux des cinq logements sont concernés par des contrats de location-accession signés avec des accédants, correspondant aux plafonds de ressources du PSLA, ce qui confirme leur agrément en PSLA.

- de la SCI Procivis Habitat Alsace dans le cadre de la réalisation de l'opération située à Ergersheim.

L'opération a bénéficié d'un agrément PSLA pour la construction de 11 logements individuels lors de la réunion de la Commission Permanente du 18 décembre 2014. Deux des onze logements sont concernés par des contrats de location-accession signés avec des accédants, correspondant aux plafonds de ressources du PSLA, ce qui confirme leur agrément en PSLA.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, confirme l'agrément définitif de logements dans le cadre du dispositif du prêt social de location-accession (PSLA) pour les 2 logements du programme de construction de 5 logements situés rue de la Hofstatt, îlot D tranche 2 à Marlenheim de la Société de Coopérative de Promotion Immobilière du Bas-Rhin et pour les 2 logements du programme de construction de 11 logements individuels à Ergersheim.

Elle approuve les conventions à intervenir entre le Département et, respectivement, la Société de Coopérative de Promotion Immobilière du Bas-Rhin confirmant l'agrément définitif de 2 logements en location-accession pour l'opération de construction de 5 logements situés rue de la Hofstatt à Marlenheim, et la SCI PROCIVIS HABITAT ALSACE confirmant l'agrément définitif de 2 logements en location-accession pour l'opération de construction de 11 logements située à Ergersheim et autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 29/04/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY